

Réunion des correspondants du Groupe Loutre de la SFEPM Bourges, 17-18 septembre 2011

Présents : Jacques Bouché (Rhône-Alpes), Romuald Dohogne (Centre), Miguel Gailledrat (Poitou-Charentes), Frédéric Leblanc (Limousin), Alexandre Lehmann (Alsace), Frédéric Néri (Midi-Pyrénées), Pierre Rigaud (PACA), Thomas Ruys (Aquitaine), Fabien Sané (Languedoc-Roussillon), Franck Simonnet (Bretagne), Alain Texier (Pays-de-la-Loire), Thierry Tournebize (Champagne-Ardenne), soit 14 régions représentées, Stéphane Aulagnier, Hélène Jacques, Rachel Kuhn, Patrick Haffner, Dominique Pain-Solomas (SFEPM).

Régions excusées : Auvergne, Bourgogne, Basse-Normandie, Franche-Comté

Depuis plusieurs années, les réunions du Groupe Loutre de la SFEPM permettent aux naturalistes travaillant sur l'espèce dans différentes régions de France de se retrouver et d'échanger sur leurs expériences respectives. Pour la première fois, cette rencontre s'est déroulée sur deux jours.

Samedi 17 septembre

Evaluation Natura 2000

La matinée du samedi a été entièrement consacrée au rapportage Natura 2000 (voir diaporama joint).

Tous les 6 ans, les états membres de l'Union Européenne doivent établir un rapport sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la Directive Habitat. Une première évaluation a été faite en 2006-2007. La deuxième évaluation vient d'être lancée et doit être achevée en 2013. La SFEPM a été désignée pour évaluer l'état de conservation de la Loutre d'Europe.

La première étape consiste à informer le Ministère de l'Ecologie de la répartition de l'espèce. Les données doivent être restituées dans le maillage 10x10 km de la projection Lambert Azimuth, début 2012. Une carte de répartition avait été réalisée dans le cadre de la rédaction du Plan National d'Actions en 2009, mais les données étaient représentées par mailles 10x10 km de la projection Lambert 93 et correspondaient à des observations faites entre 1999 et 2009.

Selon la méthodologie retenue pour le rapportage, les données de distribution qui seront transmises doivent avoir été rassemblées entre 2001 et 2012, de préférence entre 2007 et 2012. Toutes les régions n'ayant pas effectué de suivi de la répartition à cette période (2007-2012) et étant donné que le calendrier de l'évaluation ne permet pas une prise en compte des observations de 2012, le groupe décide de retenir la période 2001-2011.

Un tableau Excel à remplir comprenant la liste des mailles de chaque région sera transmis aux correspondants régionaux au cours de l'automne. En raison des délais relativement courts, il sera uniquement demandé si l'espèce est présente ou pas dans chaque maille. Le groupe réfléchira à une base de données plus complète, incluant des informations sur le type de présence (commune, rare, de passage, reproduction...) ultérieurement.

Au cours du premier semestre 2012, la SFEPM remplira quatre formulaires correspondants aux quatre domaines biogéographiques où la Loutre est présente (océanique, continental, méditerranéen et alpin) dans le but d'évaluer l'état de conservation de l'espèce.

L'un des paramètres à renseigner sera la surface de l'habitat disponible pour la Loutre et la qualité de celui-ci (favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais) par domaine biogéographique. Pour déterminer la surface de l'habitat disponible, la méthode proposée est de comptabiliser les mailles 10x10 km dans lesquelles un habitat est disponible. Il convient tout d'abord de définir quels critères retenir pour dire si un habitat pour la Loutre est présent ou pas. Le critère proposé par le groupe est la présence d'un écosystème aquatique. Cette information peut être obtenue grâce à la base de données cartographique BD Carthage.

Pour déterminer la qualité de l'habitat, la méthode proposée est d'évaluer la qualité de l'habitat par dire d'expert dans chaque maille 10x10 km. Cette méthode n'est pas retenue par le groupe car trop chronophage. La méthode alternative proposée, qui consiste à se baser sur l'évaluation de la qualité de l'habitat faite à l'échelle européenne dans le cadre du projet OHNE (voir diaporama), est approuvée.

Un autre paramètre à renseigner est la taille de la population qui doit être donnée par nombre d'individus ou par classe (voir diaporama). La taille d'une population de loutre est extrêmement difficile à évaluer ; ce paramètre sera renseigné par classe de taille. Pour choisir la classe, une estimation du nombre d'individus sera faite mathématiquement à partir des valeurs disponibles dans la littérature (individus/km² et individus/km de cours d'eau) et l'aire occupée par l'espèce dans chaque domaine biogéographique ainsi que la longueur du réseau hydrographique au sein de l'aire occupée. Les méthodes de calcul et les résultats seront présentés aux correspondants. Si les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, par exemple si le nombre d'individus calculé est à cheval entre deux classes, le paramètre sera renseigné « inconnu ».

Pour les paramètres « aire de répartition » et « taille de la population », il est demandé d'indiquer une valeur de référence. Par définition, une valeur de référence est une valeur seuil, supérieure ou égale à la valeur de 1994, au-dessus de laquelle l'espèce est considérée en état de conservation favorable au regard du paramètre considéré (donc aire de répartition et taille de population). Le groupe propose de retenir la valeur actuelle comme valeur de référence pour les deux paramètres considérés.

Début 2012, les correspondants seront sollicités pour être « lecteurs » des formulaires correspondants à leur(s) région(s) biogéographique(s). Ils pourront consulter les formulaires en ligne et envoyer leurs remarques à la SFEPM. Deux ou trois « relecteurs » auront eux la possibilité d'apporter des corrections directement sur les formulaires mis en

ligne. Les formulaires corrigés seront présentés au groupe pour validation au plus tard en juin 2012.

Au cours du deuxième semestre 2012, la SFEPM remplira les formulaires d'évaluation de l'impact du réseau Natura 2000 dans la conservation de la Loutre (toujours un par domaine biogéographique). Il faudra notamment indiquer quelle part de la population est comprise dans le réseau Natura 2000 et quelles mesures de conservation ont été prises dans le réseau Natura 2000. Les correspondants demandent qu'on leur transmette un tableau avec la liste des sites où la Loutre est notée comme étant présente pour chaque département afin qu'ils la corrigent en y ajoutant ou enlevant des sites. Ils transmettront également les informations dont ils disposent sur ces sites et sur les mesures de conservation qui y ont été prises.

Plan National d'Actions pour la Loutre : animation nationale, état d'avancée des déclinaisons régionales

Le poste d'animateur du plan fonctionne depuis un an, principalement axé sur la communication. La brochure de présentation du plan a été tirée à 13 000 exemplaires. Elle est principalement destinée aux acteurs du plan.

Le prochain comité de pilotage national aura lieu au mois de janvier 2012. Un premier bilan de l'état d'avancée du plan y sera présenté.

Parmi les actions nationales, l'action 6 a pour objet de déterminer les potentialités d'accueil pour la Loutre. Le MNHN serait l'opérateur de cette action. Une personne qui a déjà travaillé sur une problématique identique serait embauchée, mais le financement doit encore être trouvé. Un modèle doit être créé, puis sera validé par des naturalistes. Un certain nombre de données existe mais elles sont à rassembler et à croiser. Un gros problème sera l'absence de données sur la biomasse piscicole à l'échelle nationale.

D'autres actions nationales seront évoquées plus tard au cours de la réunion.

Les correspondants présentent ensuite brièvement le niveau de déclinaison du plan choisi dans leur région et l'état d'avancée de celui-ci. Les correspondants sont généralement impliqués dans la mise en œuvre locale du plan ; beaucoup sont aussi animateurs régionaux du plan. Les informations sont complétées par l'animatrice nationale qui assiste généralement aux réunions des comités de pilotage régionaux.

Les régions ont le choix parmi quatre niveaux de déclinaison :

1. déclinaison complète avec écriture d'un plan régional
2. déclinaison semi complète avec adaptation du PNA national au contexte local
3. déclinaison avec simple mise en application d'une sélection de fiches d'action du PNA national
4. déclinaison limitée à de simples actions d'opportunité

PACA

Il y a très peu de loutres en PACA. La DREAL a désigné la LPO pour être opérateur régional. La déclinaison choisie est de type 3. Des prospections sur le terrain ainsi qu'une sensibilisation des acteurs ont démarré. Un travail sur la prise en compte de la Loutre dans le DOCOB du site de la Durance est en cours. Une réunion interrégionale est prévue en novembre ; elle portera notamment sur le suivi génétique par analyse d'épreintes. Aucune décision n'a été prise concernant la déclinaison des autres actions.

Midi-Pyrénées

Le niveau de déclinaison choisi est le niveau 3. Il n'y a pas de comité de pilotage. Une étude de répartition de l'espèce, coordonnée par le CREN et l'ONCFS, a démarré.

Limousin

Le niveau de déclinaison choisi est le niveau 1. Le GMHL a été choisi pour rédiger le plan et pour l'animer. La subvention accordée cette année par la DREAL est de 7000 euros mais elle diminuera très probablement l'année prochaine. Un premier comité de pilotage a eu lieu en avril (compte-rendu téléchargeable sur www.sfepm.org) et le deuxième aura lieu le 20 septembre. Il est prévu de soumettre la version finale du plan régional au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) en fin d'année.

Bretagne

Le plan met du temps à démarrer pour des raisons financières. La DREAL a accordé 5000 euros pour 2011 mais la somme sera probablement moindre les années suivantes. Le niveau de déclinaison 2 a été choisi. L'opérateur régional est le GMB. Un premier comité de pilotage a eu lieu début juillet. Le suivi de la répartition est en cours dans le cadre de la réalisation de l'atlas des mammifères de Bretagne. Les actions prioritaires seront la recherche de solutions aux problèmes de prédation dans les piscicultures et la résorption des points noirs de mortalité routière. Les Conseils généraux et le Conseil Régional financent déjà des actions qui répondent aux objectifs du PNA Loutre.

Pays de la Loire

Des actions se font déjà dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. La DREAL a organisé une réunion de lancement en mai afin de définir les grands axes (compte-rendu téléchargeable sur le site de la SFPEM). Une autre réunion en comité plus restreint doit se tenir en novembre. L'animation du plan a été confiée à un tandem LPO/ONCFS. Le niveau de déclinaison 2 a été choisi.

Poitou-Charentes

La DREAL a pris la décision de ne pas décliner le plan. Un suivi de l'aire de répartition a été réalisé dans le cadre de l'atlas des mammifères de Poitou-Charentes qui vient de sortir. Des efforts sont faits pour que la Loutre soit prise en compte dans les DOCOBs. En l'absence de structure animatrice du plan, il n'y a pas de synthèse des informations relatives aux actions pour la Loutre.

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin (PIMP) a mené des actions dans le cadre du Life Marais Poitevin (éducation du public, pose de passages à loutres...). Le PIMP s'est

engagé à mettre en œuvre le PNA Loutre à l'échelle du parc. Les principales actions seront l'aménagement de passages à loutres. Actuellement environ 10 loutres sont trouvées mortes sur la route chaque année, auxquelles s'ajoutent 5 loutres mortes de causes diverses trouvées ces 4 dernières années.

Champagne-Ardenne

La déclinaison n'a pas encore commencé. Un inventaire devrait se mettre en place.

Centre

Des actions sont déjà réalisées dans le cadre du Plan Loire, sous la coordination de l'ONCFS. La déclinaison régionale du PNA a été confiée à un tandem ONCFS/Muséum d'Orléans. Une réunion de lancement a eu lieu en septembre. Le niveau de déclinaison 1 a été choisi.

En 2010, 2 passages à loutres ont été posés à Châteauroux par le CG à la demande d'Indre Nature qui a également réalisé une étude de la dangerosité des ponts du département.

En région Centre, plusieurs associations locales (départementales ou autres) travaillent sur la Loutre sans qu'il y ait de coordination entre elles.

Les données de répartition sont centralisées par l'ONCFS.

Aquitaine

A priori la DREAL ne déclinera pas le plan, d'autant plus qu'une grande partie des crédits sont dédiés au PNA Vison d'Europe, notamment pour la construction d'un centre de reproduction.

Cistude Nature et la LPO ont lancé un projet d'atlas régional. Des prospections Loutre seront réalisées dans ce cadre.

Cistude Nature souhaite mettre en œuvre un plan régional ; un groupe de partenaires potentiels s'est réuni début septembre pour en discuter. Une étude du régime alimentaire, qui pourrait faire l'objet d'un stage de master, est envisagée. Un travail de sensibilisation, notamment des chasseurs, est prévu. La collecte et la valorisation des cadavres ont aussi été évoquées mais se pose le problème de l'obtention des autorisations nécessaires. L'analyse des cadavres de loutres, qui a été conduite par le GREGE pendant plusieurs années, a été interrompue faute d'autorisation de transport et de stockage des cadavres.

Alsace

La Loutre avait été réintroduite dans la région au début des années 2000 à raison de 6 individus. Un réseau Loutre Alsace a été créé il y a 3 ans par le centre Loutre de Hunawir et compte aujourd'hui 75 personnes formées à la reconnaissance d'indices de présence de la Loutre. L'espèce n'est plus détectée depuis plusieurs mois et n'est vraisemblablement plus représentée que par quelques individus, voire aurait disparu. Aujourd'hui une recolonisation naturelle à partir des populations du Massif central via la Franche-Comté apparaît comme étant la meilleure chance pour qu'une population viable de loutres soit à nouveau présente en Alsace. Il faut maintenant commencer à préparer ce retour, notamment en améliorant l'habitat.

Des catiches artificielles sont installées lors de travaux sur les berges.

La DREAL a choisi le niveau de déclinaison 4. Les actions menées porteront essentiellement sur la communication. L'association ODONAT est l'opérateur régional.

Rhône-Alpes

Véronique Lebret (Directrice du CORA Faune Sauvage) suit la déclinaison du plan pour le CORA, puis à partir de 2012, Sébastien Tessier (Directeur de la LPO Loire) prendra la relève. Une première réunion de comité de pilotage avait eu lieu en mai 2010 (compte-rendu téléchargeable sur le site de la SFEPM), avant même le début de l'animation nationale du PNA.

Des actions ont été programmées jusqu'en 2013, notamment une poursuite des prospections sur le terrain et des stages de formation qui sont proposés par le CORA FS depuis plusieurs années, ainsi qu'une étude génétique dans le cadre d'un post-doc.

Languedoc-Roussillon

Les structures porteuses d'actions sur la Loutre ont été réunies par la DREAL en janvier 2011 (compte-rendu téléchargeable). La déclinaison du plan a été confiée à Meridionalis (union des associations naturalistes de la région) et à l'EPHE/CEFE-CNRS de Montpellier. Une réunion de lancement a eu lieu en juillet. Une stagiaire a été engagée pour 6 mois pour la déclinaison du plan. Les projets prioritaires sont l'organisation des prospections et la formation d'un réseau de bénévoles. De plus, un projet est en préparation pour suivre par télémétrie 9 loutres.

PNA, mise en œuvre des actions prioritaires :

- **Document technique de recommandations destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides (action 15) et prise en compte de la Loutre dans les politiques publiques, dans les études d'impact et dans le réseau Natura 2000 (actions 11, 12 et 13)**

Le document destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides fait l'objet d'une fiche action à part entière. La rédaction d'un guide pratique sur la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact est prévue dans la fiche 13 (Améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impact et d'incidence). La fiche 11 (Evaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques) a pour objet de veiller davantage au respect de la réglementation existante en matière de protection des milieux aquatiques et à la bonne prise en compte des exigences biologiques et écologiques de la Loutre dans les politiques publiques et la fiche 12 (Consolider le réseau de sites protégés ou gérés pour la Loutre et améliorer son efficacité) mentionne l'apport d'une assistance pour la prise en compte de la Loutre dans les DOCOBs. Des documents techniques sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre de ces deux actions pourraient également être édités.

Se pose alors la question du regroupement de tous ces documents en un seul, plus général. Après discussions, il est jugé préférable de garder une séparation en plusieurs guides spécifiques même si les thématiques se recoupent en partie.

La priorité est la rédaction du guide pour les maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau dont une première ébauche doit être présentée lors du prochain comité de pilotage et qui doit être entièrement terminé pour l'été 2012. Certaines personnes présentes seraient prêtes à participer à un groupe de travail sur la rédaction de ce guide à condition que leur implication soit minimale étant donné que ce travail ne sera pas rémunéré. Les membres du groupe de travail seront sollicités pour l'apport d'exemples et d'illustrations et pour la relecture. Les correspondants seront invités par mail à faire partie de ce groupe.

Dans un premier temps, une synthèse des guides existants sera réalisée par l'animatrice du plan. Les documents portant sur d'autres animaux aquatiques peuvent aussi être pris en compte, par exemple, le guide technique pour la Cistude, édité par Cistude Nature en concertation avec tous les partenaires qui travaillent sur l'eau.

Les différents documents techniques édités dans le cadre du plan devront comprendre un rappel de la réglementation relative aux problématiques traitées.

Le guide sur la prise en compte de la Loutre dans les DOCOBs pourra s'inspirer du guide sur la prise en compte du Vison dans les DOCOBs réalisé par Pascal Fournier.

- **Mortalité routière (action 17) : problématique et prise en compte dans les régions (tour de table), appel à projets du MEDDTL, besoins en matière de formation et d'outils de communication**

Il est primordial de recenser les cas de mortalité et de mettre cette information à disposition de tous, afin que des mesures puissent être proposées.

En Bretagne, le GMB travaille notamment avec la DIRO (Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest) qui dispose de moyens importants pour diagnostiquer la dangerosité des ponts et pour construire des passages à faune.

Indre Nature vient de réaliser un diagnostic de la dangerosité des ponts du département, en se basant sur une méthode élaborée par le GMB qui est elle-même inspirée du travail fait par le GREGE lors du premier plan Vison d'Europe.

L'aménagement de passages à faune doit être géré localement et ce travail ne peut être pris en charge par l'animatrice nationale. Les attentes vis-à-vis de l'animatrice et les besoins en matière d'outils de communication sont discutées. Il serait utile que l'animatrice sollicite les DREALs pour leur demander d'attirer l'attention des opérateurs routiers sur le sujet. Un guide technique réalisé dans le cadre du plan devrait inclure des exemples de réalisation d'aménagements avec leur coût. Là encore, ce document pourrait s'inspirer des travaux existants, par exemple le guide édité par le SETRA.

Le PNA recommande qu'un naturaliste ayant une bonne connaissance de la Loutre soit associé à la planification de chaque aménagement (voir p. 65 du plan), hors peu de naturalistes ont l'expérience de ce type de travail, d'où l'intérêt d'organiser des formations interrégionales animées par les structures compétentes en la matière. Des fonds devront être recherchés par l'animatrice du plan, notamment pour rémunérer les intervenants.

Au mois de juillet, le MEDDTL avait lancé un appel à projet pour le rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes. Le taux maximal de subvention des investissements était fixé à 50 %. Entre 5 et 10 projets devaient

être retenus, la participation financière pour chacun pouvant s'élever jusqu'à 200 000 euros. Le GMB avait suggéré que l'opérateur national du plan soumette un projet commun proposant des aménagements réalisés dans différentes régions de France et portés par des structures partenaires locales. La date limite de dépôt des dossiers était le 30 septembre. L'animatrice avait sollicité les correspondants régionaux et les animateurs régionaux de plan fin juillet pour leur soumettre l'idée, savoir s'il étaient prêts à participer et s'ils avaient des projets d'aménagement « sous la main ». La DREAL pilote du plan avait également contacté les DREALs des régions concernées. Certains étaient intéressés mais les délais étant trop courts pour monter un dossier valable (avec localisation précise des aménagements, détails techniques, partenaires financier pour prendre en charge les 50% restants), le projet de candidature est abandonné.

- Collecte et valorisation des cadavres (actions 7 et 26) : résumé de la réunion du groupe de travail, organisation de réseaux de collecte régionaux

L'animatrice fit un résumé de la réunion du groupe de travail sur la collecte et la valorisation de la collecte des cadavres qui a eu lieu en mai 2011. Au cours de cette réunion, l'idée fut retenue de collecter tous les cadavres de loutres trouvés en France. Les loutres trouvées sur les routes feraient l'objet d'une autopsie simple réalisée dans la région, voire dans le département même où le cadavre est collecté ; les données biométriques et les informations sur le lieu de la découverte et la cause de mortalité seraient notées, une oreille serait prélevée pour analyse génétique et quelques autres prélèvements seraient faits notamment pour des analyses écotoxicologiques. Ce protocole simplifié doit encore être élaboré. Des fonds devront être trouvés pour les analyses écotoxicologiques, voire dans certains cas de pathologies. Les oreilles seraient stockées en attente d'études génétiques futures. Les loutres trouvées en dehors des routes ou dans des régions où l'espèce est rare seraient autopsiées plus finement par un spécialiste.

Les correspondants présents approuvent ce fonctionnement. Le plus dur sera certainement de mettre au point un système de collecte. En fait, la situation est très différente d'un département à l'autre et il faudrait presque que le réseau soit structuré différemment selon les régions. Des réseaux de collecte efficaces existent déjà par endroit. Un réseau est en place sur le bassin de la Loire dans le cadre de l'étude écotoxicologique menée par Charles Lemarchand, étude qui doit se prolonger jusqu'à fin 2012. Le GMB collecte les cadavres et organise des séances d'autopsie une fois par an, ce qui a notamment permis de déceler un cas de tuberculose. Des prélèvements sont faits selon un protocole précis, mais aucune valorisation de ces échantillons n'est prévue pour le moment. Lors de la prochaine séance d'autopsie, des vésicules biliaires seront prélevées pour une doctorante anglaise qui réalise une étude parasitologique. Dans le parc du Marais Poitevin, les cadavres sont collectés puis transmis à René Rosoux qui les autopsie à Orléans. Les prélèvements sont envoyés à l'école vétérinaire de Lyon pour les analyses toxicologiques. Les frais d'analyse (100 euros par loutre) sont pris en charge par le parc qui a ainsi une copie des résultats. Auparavant, des cadavres étaient collectés et transmis par le parc, sans qu'il y ait de retour d'information sur leur devenir.

Un gros travail d'information sera à faire pour mettre en place un réseau de collecte national. Il est suggéré de ne pas oublier d'indiquer dans d'éventuels dépliants deman-

dant au public de signaler un cadavre, ce qui va en être fait et quel intérêt il y a à le collecter. Les personnes/structures transmettant des informations et des cadavres doivent impérativement être informées des études réalisées. Une fiche sera réalisée sur les démarches à effectuer pour avoir ces autorisations de collecte et de transport de cadavres, et une autre, destiné à un public plus large, sur la conduite à tenir si on trouve un cadavre. Plusieurs des correspondants présents seraient prêts à demander cette autorisation pour participer au futur réseau de collecte. Xavier Grémillet et Franck Simonnet du GMB viennent de renouveler leur autorisation pour toute la durée du plan. Dans un premier temps, l'animatrice va collecter des informations sur le nombre de cadavres de loutres trouvés chaque année en France. Un état des lieux avait déjà été réalisé en 2009 lors de la rédaction du plan mais le nombre de cadavres répertorié est très certainement en dessous de la réalité. Le nombre de personnes détentrices d'une autorisation de collecte et de transport de cadavres sera aussi répertorié. Il faudra ensuite élaborer les protocoles d'autopsie (un simple et un plus élaboré) et évaluer les coûts.

Dimanche 18 septembre

Actions prioritaires (suite) :

- **Cohabitation Loutre et aquaculture (actions 8, 9, 10, 23 et 24) : projets d'étude, rapport de synthèse bibliographique, médiation pisciculture**

L'animatrice du plan est en train de rédiger un rapport de synthèse bibliographique sur les problèmes de cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture. Ce rapport devrait sortir durant l'automne.

A l'heure actuelle, des loutrologues sont intervenus sur des piscicultures uniquement dans le Limousin et en Midi-Pyrénées.

En Lozère, seules trois piscicultures sont présentes et n'ont pas de problèmes. En Champagne-Ardenne, il y a peu de loutres et la pisciculture est de toute manière pratiquée en étang de manière extensive. En Pays-de-la-Loire, il n'y a pas de cas connu de prédation. Le problème n'est pas connu en Poitou-Charentes et en Aquitaine mais il faudrait se renseigner. Le Vison d'Amérique ainsi que le Putois peuvent également prélever des poissons dans les exploitations.

Il n'est pas toujours facile d'évaluer les dégâts, ni même de les constater. Quand les pisciculteurs pratiquent leur élevage de l'écloserie à la truite finale, les pertes sont plus évidentes que lors d'élevage uniquement pour l'engraissement où de toute manière, le tonnage augmente.

Dans le cadre du plan, la Bretagne prévoit de faire une enquête auprès des pisciculteurs. Réaliser ce type d'enquête n'est pas simple. Si elle est faite par courrier, il faut que l'exploitant prenne le temps de remplir le questionnaire. Un sondage avait été fait en Allemagne sur plusieurs mois dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude. L'étudiante s'était déplacée dans toute l'Allemagne pour rencontrer les pisciculteurs individuellement. L'étude avait notamment révélée que la Loutre était mieux acceptée dans les régions où elle était présente ; ce sont les pisciculteurs des régions encore non recoloni-

sées qui avaient l'image la plus négative de l'espèce. Un sociologue pourrait être associé à ce type d'enquête.

Le GMB suit actuellement une petite salmoniculture (6 tonnes de truites fario) qui est visitée par plusieurs loutres, identifiées par piège photos. Cette exploitation pourrait devenir un site pilote dans le cadre du plan (3 sites d'étude sont prévus dans l'action 10). Le PNA prévoit d'apporter une aide aux pisciculteurs. Il sera difficilement possible de financer du matériel (clôtures...) pour toutes les exploitations aquacoles de France mais une aide technique pourrait être apportée dans un premier temps. La mise en place de systèmes de protection peut s'avérer être complexe, elle doit être adaptée à chaque site et planifiée par des personnes ayant à la fois une bonne connaissance du métier de pisciculteur et de la Loutre. Le PNA prévoit de mettre un conseiller à disposition des exploitants. Cette mission pourrait être confiée à Stéphane Raimond, pisciculteur dans le Limousin qui a lui-même été confronté au problème. Dans la mesure du possible, il devra être assisté sur place par des structures locales. Il sera difficile d'évaluer les coûts de cette opération, d'autant plus qu'elle doit se faire sur le long terme. Lorsqu'un pisciculteur souhaite obtenir de l'aide, celle-ci doit venir rapidement et il n'est donc pas concevable de faire des demandes de financement au cas par cas, d'où l'idée de créer un « fond pisciculture » qui permettrait de financer rapidement des missions de médiation selon les besoins et qui serait alimenté régulièrement par différents financeurs. Il faudra aussi penser à faire des interventions dans les lycées agricoles pour éduquer les jeunes pisciculteurs. L'idée de la création de ce fond pour mettre à disposition des exploitants un conseiller technique est approuvée par les correspondants. Elle sera soumise au comité de pilotage national lors de la réunion de janvier.

Lorsque des installations lourdes sont nécessaires et que le pisciculteur ne peut pas les prendre en charge, il faudra trouver des solutions pour le financement du matériel. Par exemple, le PNR du Plateau de Millevaches proposait de financer 40% des installations anti-loutres des piscicultures qui le désiraient, mais une seule exploitation a fait la demande. Il est suggéré de contacter le Pôle Relais Zones Humides de la Fédération des PNRs pour discuter de l'implication des parcs dans ce type d'opération. Une autre piste à explorer est le Fond pêche du Ministère de l'Agriculture.

Questions diverses

- Joséphine Kidour

Le 1 novembre 2010, un riverain a ramassé dans le Morbihan un loutron qui piaillait depuis 2 heures. Le lendemain, l'animal, baptisé Joséphine, a été pris en charge par une vétérinaire administratrice du GMB. S'est ensuite posé la question du devenir de cette loutre. Après un passage au Zoorama de Chizé, elle a été transférée au centre de soins de Tonneins dans le Lot-et-Garonne qui avait déjà une loutre en soin et qui a aménagé un deuxième enclos dans l'urgence. Le GMB envisage d'équiper l'animal d'un émetteur intra-abdominal avant son relâcher pour voir s'il survit, suivre ses déplacements et les habitats exploités. Ce serait la première expérience de ce type en France. Jusqu'à présent, les cas de loutres en détresse (orphelines ou blessées) étaient rares et les individus recueillis sont restés en captivité. Réhabiliter une loutre nécessite la présence d'un bassin suffisamment grand pour que celle-ci apprenne à pêcher. Pour le moment, le centre

de Tonneins est le seul centre de soins à posséder ce type d'équipement en France. Trois loutres ont été recueillies ces deux dernières années. En plus des deux pensionnaires de Tonneins, un troisième individu a été recueilli au centre de soins de Charente-Nature à Torsac qui a déjà réhabilité des loutres, mais faute de bassin adapté, celles-ci ne peuvent pas être préparées à un retour à la vie sauvage. Il apparaît nécessaire de multiplier les possibilités d'accueil (au moins 3 centres en France), notamment pour éviter aux animaux des trajets trop importants. Il apparaît aussi nécessaire d'établir un protocole sur la conduite à suivre en cas de découverte d'une loutre en détresse.

- Groupe loutre UICN

Au sein de la SSC (Species Survival Commission) de l'UICN, le Groupe loutre (OSG : Otter Specialist Group), qui compte environ 150 membres de différents pays du monde, est assez dynamique. Une fois tous les 3 ou 4 ans, un colloque international permet la présentation des travaux des uns et des autres et facilite les contacts entre personnes qui travaillent sur les mêmes thématiques.

Le dernier colloque s'est déroulé à Pavie en Italie du 30 août au 4 septembre. Malgré la proximité avec la France, seulement trois français étaient présents pour présenter le PNA Loutre (Rachel Kuhn), l'étude écotoxicologique menée dans le cadre du Plan Loire et la recolonisation du Massif central (Charles Lemarchand) ainsi que l'avancée des recherches sur la Loutre à joues blanches du Congo (Hélène Jacques). Les loutrologues français sont encouragés à participer à ces rencontres et à publier des articles dans le bulletin de liaison « Otter Bulletin », ainsi qu'à intégrer l'OSG, ce qui leur permettrait d'avoir accès à la bibliothèque en ligne du groupe et de participer à d'intéressants forums de discussions. Le Groupe Loutre ne compte que 6 membres pour la France. Les « candidatures » doivent être transmises à Hélène Jacques qui est la référente du groupe pour la France.

Bilan du week-end, prochaines rencontres

Les participants sont satisfaits de cette formule de rencontre sur un week-end, la soirée du samedi permettant, autour d'un repas convivial, d'échanger de manière informelle. L'expérience sera renouvelée chaque année, dans la mesure des possibilités financières puisque la SFEPM prend en charge les frais de chaque participant (déplacements, hébergements, repas). Les rencontres pourront avoir lieu ailleurs qu'à Bourges mais cela doit rester relativement central pour éviter des trajets trop longs à certains. Une sortie sur le terrain pourrait être proposée.

Les membres du groupe expriment le souhait d'être désignés « correspondant régional » plutôt que « coordinateur » car tous ne coordonnent pas le travail sur la Loutre dans leur région mais assurent plutôt une fonction de relais entre la SFEPM et les loutrologues de leur région. La liste des correspondants (entre un et trois par région) est désormais sur le site de la SFEPM. La question de la distinction entre correspondant du Groupe Loutre de la SFEPM et animateur régional du PNA Loutre est posée. L'animateur régional du plan est désigné par la DREAL de sa région dans un cadre administratif bien défini, alors que le Groupe Loutre est une initiative associative informelle. Des régions où le plan n'est pas décliné sont également représentées. Le groupe, qui existait déjà

avant le lancement du plan, pourra continuer d'exister après la fin de la mise en œuvre du plan.

Les participants remercient les salariés et bénévoles de la SFEPM qui ont permis l'organisation de ce week-end qui restructure le Groupe Loutre. La prochaine rencontre est programmée pour juin 2012 en raison du rapportage Natura 2000, puisque le groupe devra valider les fiches d'évaluation de l'état de conservation.

Rachel Kuhn
Hélène Jacques
Frédéric Leblanc



Rapportage Natura 2000

© Nicole Duplaix

Cadre

Tous les 6 ans, en fonction de l'article 23 de la Directive Habitats, les États membres doivent établir un rapport sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la directive. Ce rapport comprend notamment des indications sur les mesures de conservation visées à l'article 6, l'évaluation des incidences de ces mesures sur l'état de conservation et les principaux résultats de la surveillance visée à l'article 11.

1^{ère} évaluation : 2006-2007

2^{ème} évaluation : 2011-2013

Principes de l'évaluation

- Évaluation de l'état de conservation
- Évaluation de l'impact du réseau Natura 2000

Pour l'évaluation de l'état de conservation

4 grands paramètres pris en compte :

- Aire de répartition
- Taille des populations
- Qualité de l'habitat
- Perspectives futures

Un formulaire à remplir par
domaine biogéographique :

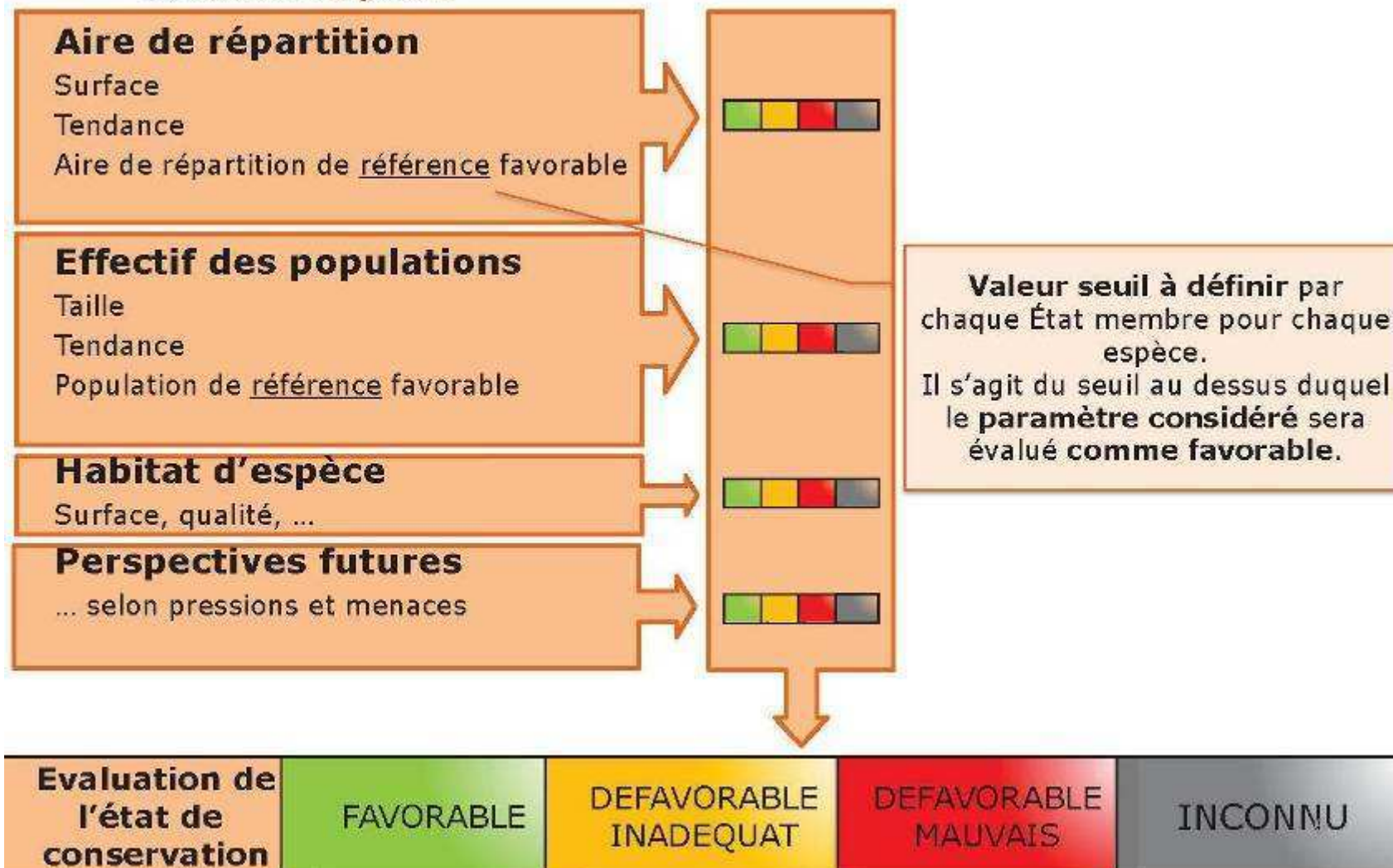
- Océanique (bleu)
- Continental (vert)
- Méditerranéen (orange)
- Alpin (rose)

→ 8 formulaires pour la Loutre
(4 pour l'évaluation de l'état de
conservation et 4 pour l'évaluation de
l'impact du réseau Natura 2000)



Évaluation de l'état de conservation

Evaluation « Espèce »



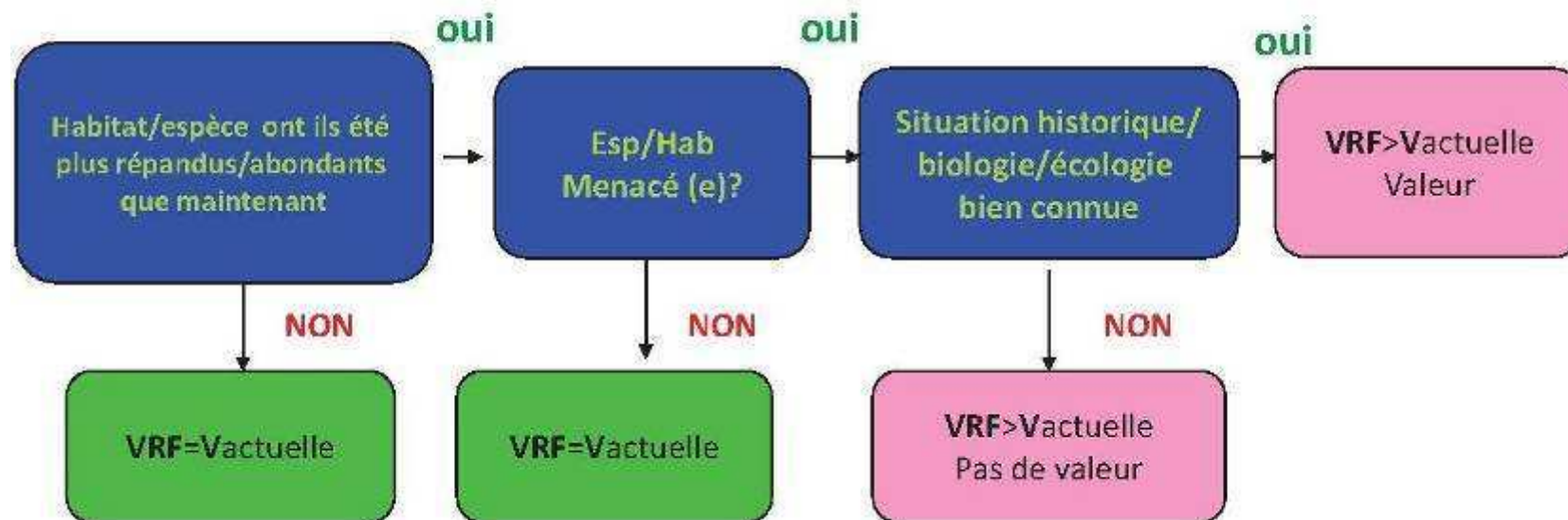
Paramètre	Annexe C : Evaluation du statut de conservation des ESPECES			
	Favorable (vert)	Défavorable inadéquat (Orange)	Défavorable mauvais (rouge)	Inconnu (information insuffisante pour faire une évaluation)
Aire de répartition	<u>Stable</u> (perte et extension en équilibre) ou <u>augmentation</u> ET supérieure à l'aire de répartition de référence favorable	Toute autre combinaison	<u>Grand déclin</u> : Équivalente à une perte de plus de 1% par an pendant la période considérée OU Plus de 10 % en dessous de l'aire de répartition de référence favorable	Données fiables insuffisantes ou inexistantes
Population	Effectif de population(s) supérieure à la valeur de population de référence favorable La population (s) ne baisse pas que la reproduction, la mortalité et la structure d'âge n'est pas déviante de la normale (si les données sont disponibles)	Toute autre combinaison	<u>Grand déclin</u> : l'équivalent d'une perte de plus de 1 % par an (la valeur indicative de l'Etat Membre peut changer si dûment justifié) dans la période indiquée par l'Etat Membre ET Si inférieure à la « population de référence favorable » OU Plus de 25 % au-dessous de la « population de référence favorable » OU la reproduction, la mortalité et la structure d'âge fortement déviante de la normale (si des données disponibles)	Données fiables insuffisantes ou inexistantes
Habitat d'espèce	L'habitat est suffisamment étendu (stable ou en augmentation) ET La qualité de l'habitat permet la survie à long terme de l'espèce	Toute autre combinaison	L'habitat est nettement trop peu étendu pour assurer la survie à long terme de l'espèce OU La qualité de l'habitat est trop mauvaise pour permettre la survie à long terme de l'espèce	Données fiables insuffisantes ou inexistantes
Perspectives Futures (aire de répartition, population et habitat disponible)	L'espèce n'est pas sous l'influence significative de pressions ou de menaces. Sa survie à long terme est assurée.	Toute autre combinaison	L'espèce est sous l'influence de graves pressions ou menaces, Mauvaises perspectives pour son futur : viabilité à long terme en danger.	Données fiables insuffisantes ou inexistantes
Évaluation de l'EC	Tous 'verts' OU trois 'verts' et un 'inconnu'	Un ou plus 'orange' mais aucun 'rouge'	Un ou plusieurs 'rouge'	Deux 'inconnus' ou plus combinés avec des 'verts' OU tous 'inconnus'

Valeur de Référence favorable

Interprétation de la notion de référence

« Une valeur de référence doit donc être définie comme une valeur seuil, supérieure ou égale à la valeur de 1994, au-dessus de laquelle l'habitat ou l'espèce est considéré comme en état de conservation favorable au regard du paramètre considéré »

Extrait du Guidelines, 2011 : positionnement des VRF par rapport aux valeurs actuelles, exemple de la Suède



Aire de répartition

Période où les données de distribution ont été rassemblées doit être comprise dans la période 2001-2012.

Données restituées dans le maillage 10x10 km de la projection d'ETRS (European Terrestrial Reference System) LAEA 52 (Lambert Azimuthal Equal Area).

Couche SIG est téléchargeable sur le site INPN aux formats ArcGis ou MapInfo (<http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/maps.jpg>: Grille européenne ETRS89-LAEA).

Tendance

Tendance à renseigner pour les paramètres :

- aire de répartition
- effectif de population
- habitat d'espèce

On recommande d'estimer la tendance à court terme sur plus de deux cycles de rapportage (12 ans).

Des tendances à long terme (24 ans) peuvent également être rapportées (facultatif).

Les tendances sont habituellement un résultat de l'avis d'expert et rapportés seulement comme directions :

0 = stable + = augmentation - = perte ? = inconnu

Estimation de la taille de la population

L'évaluation de la taille de la population doit être rapportée par nombre d'individus matures ou par classe.

Classe	Population
1	1-50
2	50-100
3	100-500
4	500-1 000
5	1 000-5 000
6	5 000-10 000
7	10 000-50 000
8	50 000-100 000
9	100 000-500 000
10	500 000-1 000 000
11	1 000 000-5 000 000
12	Plus que 5 000 000

Habitat d'espèce

Estimation de la surface de l'habitat

Évaluation par maille 10x10 km
Présence/absence et qualité

Qualité de l'habitat : favorable/défavorable
inadéquat/défavorable mauvais/indéterminé

Indiquer comment la qualité a été évaluée (dire d'expert...)

Perspectives futures

Les perspectives futures correspondent à deux périodes de rapportage.

Les perspectives futures pourraient être évaluées en utilisant l'avis d'expert.

Il est vivement recommandé que les perspectives futures soient évaluées en considérant les tendances et le futur statut probable des 3 autres paramètres (aire de répartition, population et habitat d'espèce).

Les perspectives futures sont dépendantes des influences positives et négatives (incluent les mesures de gestion).

Statut actuel du paramètre	Tendance future	Statut futur	Perspectives		
= / > VRF	+ (progression)	> VRF	Bonnes		
= / > VRF	= (stable)	= / > VRF	Bonnes		
= VRF	- (régression)	< / << VRF	Pauvres (1)	Mauvaises (1)	
> VRF	- (régression)	<< / < / = / > VRF	Bonnes (2)	Pauvres (2)	Mauvaises (2)
< VRF	+ (progression)	< / = / > VRF	Bonnes (3)	Pauvres (3)	Mauvaises (3)
< VRF	= (stable)	< VRF	Pauvres (1)	Mauvaises (1)	
< VRF	- (régression)	< VRF	Pauvres (1)	Mauvaises (1)	
Inconnu	+ (progression)/ - (régression)/ = (stable)/ X (Inconnu)	X (inconnu)	Inconnu		
< / = / > VRF	X (Inconnu)	X (Inconnu)	Inconnu		

Notes

(1) Cela dépend si le statut futur sera au-dessous du seuil « défavorable mauvais » en 2 cycles de rapportage

(2) Cela dépend si le statut futur sera au-dessus ou au-dessous du seuil « défavorable mauvais » en 2 cycles de rapportage

(3) Cela dépend si le statut futur est au-dessus du seuil « défavorable mauvais » en 2 cycles de rapportage

Principales pressions et menaces

Pressions : facteurs qui agissent maintenant (période de rapportage)

Menaces : facteurs prévus pour agir à l'avenir (2 ou 3 périodes de rapportage)

Le nombre de pressions et menaces rapportées ne doit pas dépasser 20 (cela permettra d'identifier les facteurs les plus importants au niveau européen).

Pour le rapportage, utiliser le niveau hiérarchique 2, possibilité d'utiliser le niveau 3 ou 4 pour plus de précisions.

Code	Niveau	Description
A	Niveau 1	Agriculture
A01	Niveau 2	Mise en culture
A02	Niveau 2	Modification des pratiques culturales
A02.01	Niveau 3	Intensification agricole
A02.02	Niveau 3	Changement de type de culture
A02.03	Niveau 3	Retournement de prairies
A04	Niveau 2	Pâturage
A04.01	Niveau 3	Pâturage intensif
A04.01.01	Niveau 4	Pâturage intensif par des bovins
A04.01.02	Niveau 4	Pâturage intensif par des ovins
A04.02	Niveau 3	Pâturage non intensif
A04.02.01	Niveau 4	Pâturage non intensif par des bovins

Liste pressions et menaces (niveau 1) :

- Agriculture
- Sylviculture et opérations forestières
- Exploitation minière, extraction de matériaux et production énergétique
- Voies de transport et de service
- Urbanisation, développement résidentiel et commercial
- Utilisation des ressources biologiques (hors agriculture et sylviculture)
- Intrusions et perturbations humaines
- Pollution
- Espèces invasives, autres espèces problématiques et introduction de gènes
- Modification de processus naturels
- Processus naturels biotiques et abiotiques (hors catastrophes)
- Événements géologiques, catastrophes naturelles
- Changement climatique
- Pas de menaces et pressions

Évaluation de l'impact du réseau Natura 2000 (nouveau)

Questions posées :

- pourcentage de la population incluse dans le réseau Natura 2000?
- mesures de conservation prises dans le réseau Natura 2000?

Résultats du rapportage 2006-2007

	Aire de répartition	Population	Habitat	Perspectives futures	Évaluation globale
Domaine atlantique	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Domaine continental	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Domaines méditerranéen	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable

Calendrier

Transmission des données de répartition (mailles 10x10 km) et de l'évaluation de la qualité de l'habitat (mailles 10x10 km) pour fin 2011.

Remplissage des formulaires « Évaluation de l'état de conservation » pour juin 2012 pour validation par le Groupe Loutre.

Remplissage des formulaires « Évaluation de l'impact du réseau Natura 2000 » pour septembre 2012.

A décider

Pour l'aire de répartition de l'espèce

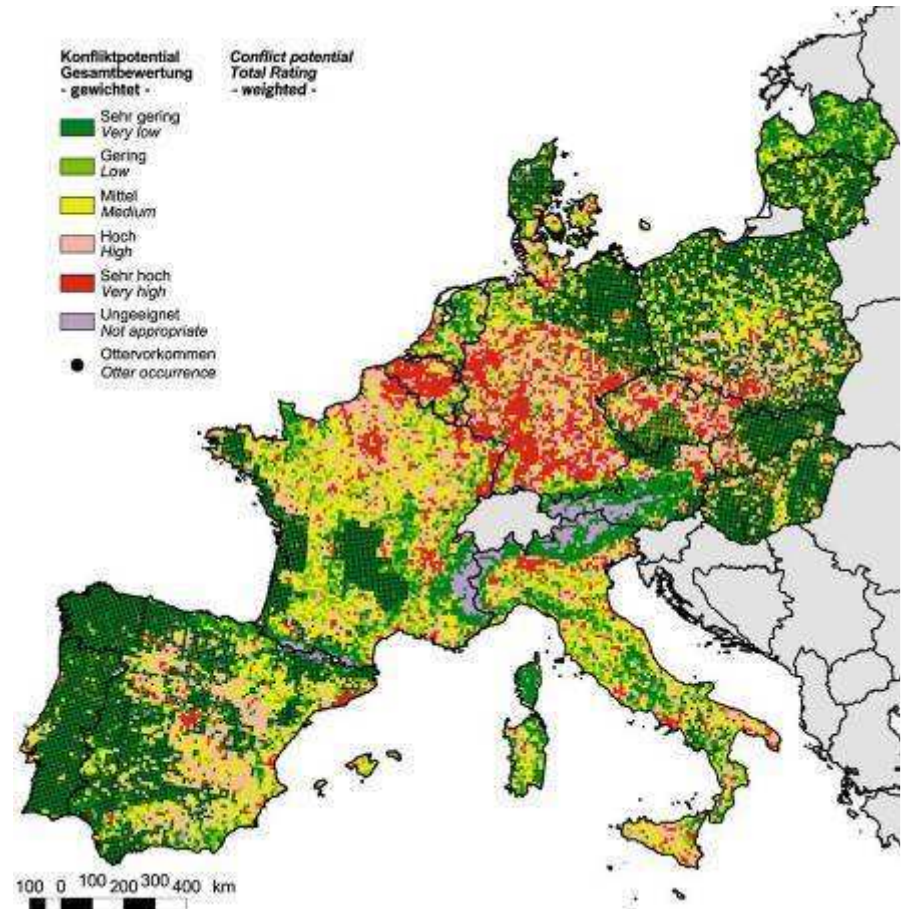
- Définir la période de récolte des données : 2001-2012 ou moins (2007-2012)?
- Est-ce qu'on prend les données utilisées pour la carte du plan (1999-2009 en Lambert 93) ou de nouvelles données en Lambert azimut?
- Précision de l'information : présence/absence ou est-ce qu'on détaille (espèce sûrement présente, potentiellement présente, résident, en transit, reproduction...). Possibilité de ne rendre que des données présence/absence pour l'évaluation Natura 2000 et de créer une base « Groupe Loutre SFEPM » plus détaillée.

Code de la maille	Origine de l'observation	Source de l'information	Année
	Observation/ Extrapolation/ Dire d'expert	Auteur, organisme, publication...	Année correspondant à la dernière date d'observation

Pour l'habitat

- Présence/absence d'habitat pour la Loutre : quel critères retenir? Présence d'un cours d'eau (ou point d'eau)?
- Quels critères de qualité retenir?
- Qui rempli la grille pour chaque région administrative?

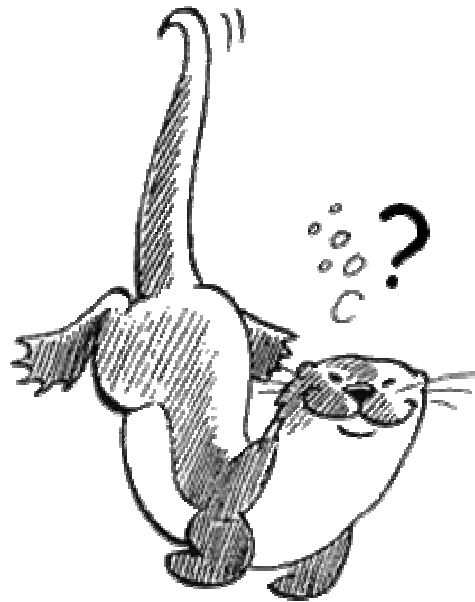
Possibilité de se rabattre sur l'étude OHNE (2005) mais résultats seront pas très fins.



Pour l'aire de répartition et pour la population

- Quelle valeur seuil (quelle année?)

Rappel : valeur seuil doit être égale ou supérieure à la valeur de 1994. État de conservation doit être favorable au delà de la valeur seuil.



Et aussi

Volontaires pour être lecteur des formulaires ?



© Rachel Kuhn

Encore une chose

Tous DOCOBs de sites Natura 2000 où la Loutre est présente (même sans actions Loutre) sont les bienvenus.



© Rachel Kuhn

Merci

